

Conditions générales d'utilisation de l'application REVOR Online

REVOR Fondation collective

Valable à partir du 1^{er} janvier 2020
Remplace toutes les conditions d'utilisation antérieures



Contenu

1. Application REVOR Online	3
1.1 Accès à l'application REVOR Online	3
1.2 Légitimation	3
1.3 Applications et obligations	3
1.4 Risques et obligations de diligence	4
1.5 Erreurs de transfert, défaillances techniques, pannes et ingérences illicites	4
1.6 Blocage	5
1.7 Modifications des dispositions	5
1.8 Résiliation	5
2. For	5

1. Application REVOR Online

L'application REVOR Online de REVOR Fondation collective (ci-après REVOR) simplifie le transfert de données grâce au système de notification électronique et améliore ainsi le service de REVOR pour l'entreprise affiliée (ci-après l'entreprise). Les présentes conditions générales d'utilisation régissent les droits et obligations de l'entreprise et de REVOR, tout en accordant une importance particulière à l'aspect de la sécurité des données.

1.1 Accès à l'application REVOR Online

L'entreprise est autorisée à accéder à l'application online. Dans le cadre de l'application, les utilisateurs ont accès uniquement à leurs propres données. Les utilisateurs travaillent avec un compte d'utilisateur clairement identifiable.

L'accès se fait par Internet en utilisant les éléments de sécurité suivants :

- Nom d'utilisateur
- Mot de passe
- Code de sécurité par SMS ou e-mail

1.2 Légitimation

Toutes les personnes de l'entreprise qui communiquent à REVOR des données en vue de l'exécution de la prévoyance professionnelle ou consultent de telles données sont soumises à l'obligation de garder le secret conformément à l'art. 86 LPP et aux dispositions relatives à la protection des données.

L'entreprise garantit à l'interne que seules les personnes qu'elle autorise ont accès à l'application REVOR Online. En cas changements concernant les personnes ayant un droit d'accès (p. ex. résiliation des rapports de travail), l'entreprise s'engage à modifier l'autorisation d'accès sans délai et de manière autonome. Chaque personne qui se légitime par un nom d'utilisateur, un mot de passe et un code de sécurité est considérée par REVOR comme autorisée, et ce indépendamment du fait que cette personne ait effectivement un droit d'accès ou non.

L'entreprise a l'entière responsabilité de veiller à ce que les collaborateurs et collaboratrices qui ont reçu un accès à l'application REVOR Online respectent les obligations de diligence ci-dessus. Les risques découlant de l'utilisation abusive de la légitimation ou qui résultent du transfert de données sont supportés par la personne ayant un droit d'accès.

Toutes les mutations et autres activités qui se basent sur un examen de la légitimation irréprochable du point de vue du système sont imputées à l'entreprise concernée. REVOR est chargée de traiter les communications et instructions qu'elle reçoit.

1.3 Applications et obligations

Avec l'application REVOR Online, différentes mutations de l'entreprise peuvent être annoncées à REVOR sous forme électronique via Internet. Les mutations annoncées sont en règle générale traitées par REVOR dans les trois jours ouvrables. Après l'enregistrement des mutations par REVOR, l'entreprise peut contrôler les mutations annoncées et, si nécessaire, établir une liste des cotisations ou des mutations.

L'application REVOR Online met à disposition les possibilités suivantes :

Annonces de mutation :

- Entrée
- Sortie
- Mutation de salaire
- Données de base
- Congé non payé
- Changement de catégorie

Consultation/impression :

- Liste des mutations
- Liste des cotisations
- Liste des données de base du personnel

Si l'entreprise annonce une mutation et que celle-ci est enregistrée dans l'application REVOR Online, elle est considérée comme contraignante. Une correction d'annonce déjà enregistrée et confirmée ou traitée par REVOR n'est possible que par une nouvelle annonce de mutation complète.

1.4 Risques et obligations de diligence

L'entreprise est tenue de conserver les données d'accès mises à disposition en vue de la légitimation de manière particulièrement diligente et de les protéger contre toute utilisation abusive par des personnes non autorisées. Les données d'accès sont personnelles et ne doivent pas être transmises à des tiers.

L'entreprise assume tous les risques qui résultent (1.) de manipulations de son système informatique par des personnes non autorisées, (2.) de la divulgation et/ou de l'utilisation abusive de données d'accès ou (3.) du transfert de données. L'entreprise est consciente que le transfert de données avec l'application REVOR Online s'effectue sur des lignes de données ouvertes, à disposition de tous. Le contenu des données est transféré avec la technologie de cryptage courante 128Bit-SSL. Malgré cela, des manipulations ciblées du système informatique de l'entreprise par des personnes non autorisées – notamment via Internet – ne peuvent pas être empêchées.

En vue de lutter contre les erreurs et les abus, l'entreprise est tenue de veiller à ce que l'adresse REVOR Fondation collective soit correcte et de surveiller le cryptage utilisé de transfert des données à l'aide du symbole de sécurité. En cas d'irrégularité, la connexion doit être interrompue immédiatement et les constatations annoncées à REVOR. De plus, l'entreprise est tenue de prendre les mesures de sécurité nécessaires et notamment de protéger son système informatique contre tout accès non autorisé par des tiers et contre les malicieux (virus, vers, logiciels espions, etc.).

Si l'entreprise a des raisons de penser que des personnes non autorisées ont accès à l'application REVOR Online ou que son système informatique présente des irrégularités (p. ex. virus), elle doit interrompre immédiatement l'accès et informer REVOR. L'entreprise répond des dommages que subit REVOR en cas de non-respect de cette obligation. Si REVOR suppose que des irrégularités existent dans l'entreprise, REVOR bloque à titre préventif l'application REVOR Online pour le client et n'est pas tenue de fournir une prestation de remplacement.

1.5 Erreurs de transfert, défaillances techniques, pannes et ingérences illicites

La responsabilité de REVOR est exclue pour les dommages et dommages consécutifs causés par des erreurs de transfert, défauts et défaillances techniques, pannes ou ingérences illicites concernant des terminaux, écrans ou autres systèmes informatiques de l'entreprise ou d'un tiers, ainsi que des systèmes et réseaux de transfert accessibles à tous, à moins qu'il n'y ait négligence grave ou intention. REVOR n'est pas non plus responsable en cas de dommages ou dommages consécutifs suite à des pannes, interruptions (y c. travaux de maintenance du système) ou surcharges de systèmes informatiques de REVOR ou suite à l'accès par des tiers non autorisés aux données de l'entreprise et de son personnel enregistré dans le système web.

1.6 Blocage

Sur demande expresse, REVOR bloque l'accès aux applications de REVOR. L'entreprise assume le risque lié à l'utilisation des moyens électroniques avant le blocage dans un délai usuel.

1.7 Modifications des dispositions

REVOR se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions-cadres, les éventuelles conventions complémentaires ainsi que les guides destinés aux utilisateurs. Les modifications sont communiquées par écrit, à l'écran, par voie de circulation ou d'une autre manière appropriée. Elles sont considérées comme acceptées sauf opposition écrite dans un délai d'un mois à compter de leur communication, mais dans tous les cas lors du prochain accès à l'application REVOR.

1.8 Résiliation

Les services online de REVOR peuvent être résiliés aussi bien par l'entreprise que par REVOR, en tout temps et par écrit. Après la résiliation, le matériel électronique éventuellement mis à disposition doit être restitué sans délai et spontanément à REVOR.

Malgré la résiliation, REVOR reste en droit de traiter de manière contraignante toutes les mutations déclenchées pour l'entreprise.

Une résiliation des services online de REVOR n'a pas d'influence sur la convention d'affiliation existante ; celle-ci reste inchangée. La résiliation des services online de REVOR a pour conséquence que les devoirs d'annonce nécessaires conformément au contrat devront dorénavant être effectués au moyen de formulaires papier, par voie postale.

2. For

Le for exclusif pour tous les litiges et types de procédures est Berne.